

Attestation notariale de succession

Les champs marqués d'un astérisque * sont obligatoires.

Je soussigné(e), Maître *

Notaire situé à * (Adresse postale de l'étude) -

Déclare être en charge de la succession référencée dans mon étude sous le n° _____ de :

Civilité, Nom et Prénom du titulaire du compte *

Adresse * (Dernière adresse connue du ou de la défunte)

Né(e) le *

Lieu de naissance *

Décédé(e) le *

Lieu de décès *

Titulaire d'un compte d'épargne salariale dans votre établissement, référencé :

Code Entreprise *

Identifiant *

Demande de règlement :

En ma qualité de notaire chargé du règlement de cette succession, et ce sous mon entière responsabilité, vous voudrez bien m'adresser les fonds en votre possession.

Les ayants-droits désignés ci-après (au recto) ont accepté la succession et m'ont donné pouvoir de demander en leurs noms le règlement des sommes acquises par le défunt, au titre de son épargne salariale, enregistrées dans vos livres.



Crédit Mutuel Épargne Salariale, Entreprise d'investissement régie par les articles L.3311-1 et suivants du Livre III du code du Travail, Société Anonyme au capital de 13 524 000 euros dont le siège social est 12, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 02 - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 17 003 947 (www.orias.fr) - RCS Paris 692 020 878. N° TVA Intracommunautaire FR67692020878. N° Cristal

Réclamation et bonne exécution du contrat : 09 69 36 72 85 (appel non surtaxé).

Crédit Mutuel Epargne Salariale est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale



Liste des ayants droits :

| |
|---|
| Nom, Prénom, lien de parenté et adresse de l'héritier * |
| Nom, Prénom, lien de parenté et adresse de l'héritier * |
| Nom, Prénom, lien de parenté et adresse de l'héritier * |
| Nom, Prénom, lien de parenté et adresse de l'héritier * |
| Nom, Prénom, lien de parenté et adresse de l'héritier * |
| Nom, Prénom, lien de parenté et adresse de l'héritier * |

A noter :

- Le règlement de l'épargne sera nécessairement effectué sur la totalité des droits ;
- Les montants des droits investis en parts de Fonds Communs de Placement d'Entreprise à liquider sont calculés sur la base de la valeur liquidative qui suit la réception de la demande de règlement. Les montants investis en Fonds Communs de Placement d'Entreprise subissent les fluctuations des marchés financiers jusqu'à l'exécution de la demande de règlement. Les délais de règlement des sommes investies en compte courant bloqué gérées par l'Entreprise qui employait l'épargnant défunt peuvent s'étendre à quatre semaines ;
- Pour bénéficier du régime fiscal et social applicable à l'épargne salariale, les ayants-droits doivent obtenir le règlement des avoirs dans les délais réglementaires (6 mois à compter du jour du décès en cas de décès en France métropolitaine, 1 an dans les autres cas). Passé ce délai, le régime fiscal et social des plus-values sur valeurs mobilières est alors applicable pour les plus-values réalisées postérieurement aux délais précités. L'envoi de la situation de compte du défunt sera établi par CIC Épargne Salariale et valorisé à la date du décès et à ce jour.

Pièces à fournir :

- Le RIB ou IBAN de l'étude
- L'acte de décès

| |
|--------|
| Date * |
|--------|

| |
|----------------------------------|
| Signature et cachet du notaire * |
|----------------------------------|



Crédit Mutuel Épargne Salariale, Entreprise d'investissement régie par les articles L.3311-1 et suivants du Livre III du code du Travail, Société Anonyme au capital de 13 524 000 euros dont le siège social est 12, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 02 - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 17 003 947 (www.orias.fr) - RCS Paris 692 020 878. N° TVA Intracommunautaire FR67692020878. N° Cristal

Réclamation et bonne exécution du contrat : 09 69 36 72 85 (appel non surtaxé).
Crédit Mutuel Epargne Salariale est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

